



**Pierre Nanterme**

Président de Syntec et Group Chief Executive Financial Services d'Accenture Monde

“ Nos mots d'ordre sont “changer de boîte logique” pour retrouver la croissance : produire la richesse avant de la distribuer ; travailler sans relâche à la compétitivité et à l'attractivité de notre territoire pour renforcer nos entreprises face à nos grands concurrents mondiaux ; satisfaire aux exigences d'un développement durable. ”

## Changer de boîte logique

### Missions

La Commission Économie cherche à faire partager des analyses et propose des initiatives et des actions visant à créer un environnement économique, monétaire et financier favorable au développement des entreprises.

Les transports, la logistique, la normalisation... sont autant de sujets structurants sur lesquels elle accompagne les entreprises, dans une perspective de développement durable, et défend leurs intérêts.

Elle s'intéresse également aux relations entre l'entreprise et son territoire et suit de ce fait les évolutions liées à la décentralisation et aux services apportés par les collectivités territoriales aux entreprises, ainsi que l'évolution de la fiscalité locale, en liaison avec la Commission "fiscalité".

Elle apporte par ailleurs un éclairage sur tous les grands sujets économiques en débat : politique économique, pouvoir d'achat, mondialisation et délocalisations, finances publiques et sociales...

### Organisation et fonctionnement

La Commission est composée d'une quarantaine de membres. Elle se réunit tous les trois mois environ.

La Commission comporte sept comités dont dépendent de nombreux groupes de travail, l'ensemble représentant plus de 450 chefs d'entreprise et experts.

#### ■ Les sept comités

**Le Comité "des finances"** traite de l'ensemble des sujets liés au financement des entreprises : normalisation comptable nationale et internationale, communication financière, contrôle des comptes, fonctionnement et réglementation des marchés financiers, financement des PME, épargne salariale, moyens de paiement...

**Le Comité "Transport"** est le lieu de rendez-vous des différents acteurs (clients, entreprises de transport, constructeurs, gérants d'infrastructures...) du transport en France. Il émet des positions sur des sujets communs à l'ensemble des secteurs, en particulier sur le plan européen : libéralisation du transport ferroviaire, politique portuaire et maritime, sûreté, environnement, infrastructures, logistique.

**Le Comité "Industrie du Tourisme"** est une instance de représentation du tourisme marchand qui n'existait pas. L'objectif est de reconnaître à ce secteur son rôle trop méconnu de leader de l'économie française et d'en confirmer le potentiel. Il s'agit aussi de positionner le comité tourisme comme un point d'appui incontournable pour les pouvoirs publics.

**Le Comité "Sciences du vivant et santé"** est un lieu d'échanges, de réflexion prospective et de propositions pour mieux valoriser la contribution à la croissance économique des entreprises de la filière, coordonner les actions des différents acteurs pour répondre de façon aussi efficace que possible aux besoins des Français en matière de santé et aux défis posés par l'allongement de l'espérance de vie et faire de cette filière un vecteur de la compétitivité de notre économie et de conquête des marchés extérieurs.

**Le Comité "Sport"**, créé en coopération avec la Commission "Entrepreneurs, Entreprises et société", rassemble des acteurs du monde économique qui ont pour la plupart une casquette antérieure d'anciens champions sportifs. C'est un lieu d'échanges et de réflexions autour de sujets en relation avec les aspects économique et sociétal du sport. Il a pour objet de contribuer à faire du sport un levier de croissance durable pour la France. A cet effet, il participe pleinement à la gouvernance collégiale du monde sportif instituée par le COSF (Comité national olympique et sportif français), œuvre à l'identification et à la promotion des bonnes pratiques entrepreneuriales dans l'univers des sports et appuie la candidature France pour l'organisation des manifestations sportives internationales...

**Le Comité "Normalisation"** est le porte-parole de l'ensemble des secteurs professionnels vis-à-vis du système normatif. Il définit et défend les priorités des entreprises, au niveau national comme au niveau européen.

**Enfin, le Comité "de la reprise"**, mis en place pour suivre les effets de la crise sur les marchés financiers et ses impacts sur le financement des entreprises, a pour mission d'améliorer la concertation entre tous les acteurs des marchés et de proposer toute mesure propre à améliorer les conditions de financement des entreprises sur les marchés financiers.

### Services aux adhérents

La Commission Économie publie des guides pratiques à destination des entreprises et notamment des PME. Par ailleurs, elle intervient régulièrement auprès des adhérents sur divers sujets d'actualité afin de les éclairer sur les enjeux qui en découlent pour les entreprises.

Elle gère également un certain nombre de mandats dans des conseils nationaux (normalisation tant comptable que technique, aménagement du territoire, transport, tourisme...), européens et internationaux (normalisation comptable). Elle veille à ce qu'y soit assurée une bonne représentation des secteurs professionnels concernés et à la cohérence des positions défendues au nom des entreprises.

## Actualité

## ■ Les dernières publications

**“Priorités stratégiques d'investissement et emprunt national” :**

Dès le mois de juillet 2009, le MEDEF a mobilisé ses adhérents pour contribuer à la réflexion lancée par le Président de la République sur les priorités stratégiques d'avenir et l'emprunt national. Le travail effectué avec les fédérations professionnelles et les MEDEF territoriaux jusqu'à la mi octobre a permis de définir une méthode, des conditions de succès et une grille d'analyse pour faire émerger des projets d'avenir, rassemblés dans une deuxième partie du document, ainsi que quelques grandes pistes pour une ambitieuse stratégie industrielle. L'ensemble a été présenté par Laurence Parisot et Pierre Nanterme à Alain Juppé et Michel Rocard ainsi qu'à un certain nombre de parlementaires, a été largement diffusé et est disponible sur le site du MEDEF (octobre 2009).

**SEPA**

La dernière étape de la mise en oeuvre de l'euro est intervenue le 28 janvier 2008, avec la mise en place du système harmonisé de paiement en euros (SEPA : Single Euro Payments Area). Le MEDEF a publié un document d'information destiné à sensibiliser et informer les entreprises sur la mise en place du projet SEPA, sur le rôle qu'elles auront à y jouer et sur les opportunités mais aussi les contraintes qu'il peut engendrer. Une nouvelle étape est intervenue au 1er novembre 2009 ; il s'agit de l'entrée en vigueur du nouveau cadre juridique qui encadre les moyens de paiement. A cette occasion, le MEDEF a organisé avec l'AFTE une conférence avec de nombreux experts.

Par ailleurs, il publie semestriellement (janvier 2010) le baromètre de la migration des entreprises vers les nouveaux instruments SEPA (virements, prélèvements et paiements par carte).

**Épargne Salariale**

Le guide intitulé “Comment associer mes salariés à la performance de mon entreprise”, vise à présenter les instruments d'épargne salariale de façon aussi simple et concrète que possible. Sa diffusion est accompagnée d'un tour de France de l'épargne salariale pour informer, sensibiliser les chefs d'entreprise et leur fournir un guide clé en mains afin qu'ils puissent tirer le meilleur parti des mécanismes existants. Une version à jour sera bientôt disponible.

## ■ Les grands dossiers en cours

**Etats généraux de l'industrie :**

Le ministre Christian Estrosi a lancé le 15 octobre dernier les Etats généraux de l'industrie. Il s'agissait de définir de manière partagée avec l'ensemble des acteurs concernés une nouvelle politique industrielle de la France. Le MEDEF a mobilisé l'ensemble de son réseau des fédérations et des MEDEF territoriaux dans les groupes de travail nationaux et régionaux. Son objectif est d'inscrire cette politique pour l'industrie dans le cadre d'une politique économique globale de la compétitivité au service des entreprises.

**L'emprunt national**

La Commission Economie suivra étroitement les modalités de choix et de mise en oeuvre des investissements stratégiques dans le cadre de l'emprunt national et devra veiller à ce que les représentants du secteur privé y soient pleinement associés ainsi qu'à une articulation cohérente avec les EGI.

**Transport**

Le Grenelle de l'environnement a mobilisé et continue de mobiliser le comité des transports qui a alimenté les réflexions des groupes de travail mis en place par les pouvoirs publics sur le secteur des transports. Il est à présent nécessaire de définir une doctrine MEDEF post Grenelle sur le sujet, sur la base d'une évaluation des mesures prises et de leurs effets. La question de l'image du transport et de la logistique au regard du service fourni aux entreprises et à la collectivité sera également un des axes de travail du comité, qui suivra parallèlement l'achèvement des réformes en cours du fret ferroviaire et des ports.

**Financement des entreprises et fonctionnement des marchés financiers**

Tout au long de la crise, la Commission Economie a suivi de près les conditions d'accès des entreprises, et en particulier des PME, aux financements bancaires et de marché, et présenté aux Pouvoirs Publics des propositions visant à remédier aux dysfonctionnements constatés. Elle travaille actuellement aux modalités du financement de la reprise. Elle contribue par ailleurs à la réforme de la régulation des marchés financiers (sujets en cours : agences de notation, supervision transfrontière, marchés dérivés, hedge funds...) avec pour objectif la prise en compte par les régulateurs des besoins des entreprises. Elle contribue aussi aux travaux du groupe de place sur la simplification de l'accès des valeurs petites et moyennes aux marchés financiers.

**Normalisation comptable et communication financière**

Le MEDEF poursuit son action en matière de normalisation comptable internationale en s'efforçant d'intervenir très en amont des débats et en liaison avec les autres entreprises européennes, seule manière d'avoir une influence efficace sur l'International Accounting Standard Board (IASB). La norme IFRS pour les PME, la révision de la norme sur les instruments financiers (IAS 39), de la norme sur les contrats de location (IAS 17), de la présentation des états financiers... ainsi que la révision du droit comptable européen en vue de la simplification de la vie des entreprises (TPE et PME en particulier).

**Sciences du vivant et santé**

Mieux valoriser la contribution à la croissance économique des entreprises des secteurs des sciences du vivant et de la santé est la mission principale du Comité. L'objectif est de faire en sorte que cette filière soit un vecteur de la compétitivité de notre économie et de conquête des marchés extérieurs, en apportant notamment la réponse la plus efficace possible aux besoins des Français en matière de santé et aux défis posés par l'allongement de l'espérance de vie.

**Tourisme**

Pour mettre en évidence le poids économique de ce secteur dans l'économie française, le Comité a réalisé un tableau de bord statistique : “le vrai paysage de l'industrie du tourisme” qui servira de fil conducteur pour le lobbying et la communication externe. Le comité souhaite être force de proposition afin d'apporter des réponses conjoncturelles et structurelles pour répondre à la crise sur les thèmes de l'organisation du tourisme en France, de sa promotion, de l'amélioration de la chaîne du voyage, de l'accueil et de l'attractivité du site France.

**Epargne retraite et financement long des entreprises :**

La réforme des retraites qui est une des priorités de l'année implique une reprise des réflexions sur le développement de l'instrument complémentaire que représente la retraite par capitalisation, qui doit également être une source de financement long pour les entreprises.